

## INFORMATION PRESSE

Paris, le 22 mars 2021

### Vaccination contre la Covid en France Au 22 mars 2021, plus de 8 836 000 injections ont été réalisées

#### 1. Données de vaccination du jour et cumulées

Depuis le début de la campagne de vaccination en France, 6 355 811 personnes ont reçu au moins une injection (soit 9,5 % de la population totale et 12,1 % de la population majeure) et 2 480 321 personnes ont reçu deux injections (soit 3,7 % de la population totale et 4,7 % de la population majeure)<sup>1</sup>.

<i>Données provisoires</i>	<b>Injections des dernières 24 heures</b>	<b>Cumul au mois de mars</b>	<b>Cumul total (depuis le 27 décembre 2020)</b>
<b>1<sup>ères</sup> injections</b>	164 145	3 356 006	6 355 811
<b>2<sup>èmes</sup> injections</b>	33 722	858 602	2 480 321
<b>Total</b>	<b>197 867</b>	<b>4 214 608</b>	<b>8 836 132</b>

#### 2. Quels sont les publics prioritaires ?

Les publics prioritaires éligibles à la vaccination sont définis par les autorités sanitaires :

- Les personnes âgées résidant en EHPAD ou en USLD (~0,6 million de personnes) ;
- Les personnes âgées de 75 ans et plus ne résidant pas en EHPAD ou en USLD (~5,8 millions de personnes) ;
- Les professionnels et intervenants de santé (~2,5 millions de personnes) ;
- Les personnes vulnérables à très haut risque de formes graves telles que mentionnées par le conseil d'orientation de la stratégie vaccinale (~0,8 million de personnes) ;
- Les personnes âgées de 50 à 74 ans qui présentent des comorbidités (~5,1 millions de personnes) :
- Les pompiers (~0,3 million de personnes) ;
- Les aides à domicile au service de personnes handicapées ou âgées (~0,4 million de personnes) ;
- Les personnes handicapées vulnérables prises en charge dans les foyers d'accueil médicalisés et les maisons d'accueil spécialisées (< 0,1 million de personnes).

*La liste des publics prioritaires est également disponible dans les infographies ci-dessous.*

---

<sup>1</sup> données provisoires en attente de consolidation

### 3. Comment prendre rendez-vous pour se faire vacciner ?

Des créneaux de rendez-vous sont disponibles et de nouveaux continuent de s'ouvrir régulièrement. Pour rappel, la prise de rendez-vous est possible :

- Via le site internet [www.santé.fr](http://www.santé.fr) ;
- Via les dispositifs locaux mis à disposition pour aider à la prise de rendez-vous ;
- En cas de difficulté, via le numéro vert national (0 800 009 110) qui permet d'être redirigé vers le standard téléphonique d'un centre ou d'obtenir un accompagnement à la prise de rendez-vous.

\* Liste sur [solidarites-sante.gouv.fr/vaccin-covid-19](http://solidarites-sante.gouv.fr/vaccin-covid-19)

 <b>La vaccination POUR LE GRAND PUBLIC</b> <small>(à partir de 18 ans conformément aux autorisations de mise sur le marché de ces vaccins)</small>			
 Mon âge	 Ma situation	 AstraZeneca	 Pfizer-BioNTech ou Moderna
<b>0 à 17 ans</b>		<i>Je ne suis pas concerné</i>	
<b>18 à 49 ans inclus</b>	Je n'ai pas de problème de santé →	<i>Pour l'instant, je ne peux pas me faire vacciner</i>	
	J'ai une pathologie à très haut risque de forme grave de COVID-19* →		 En centre de vaccination avec une prescription médicale de mon médecin traitant ou sur mon lieu de soin
<b>50 à 54 ans inclus</b>	Je n'ai pas de problème de santé →	<i>Pour l'instant, je ne peux pas me faire vacciner</i>	
	J'ai un risque de forme grave de COVID-19* →		 En centre de vaccination
	J'ai une pathologie à très haut risque de forme grave de COVID-19* →		 En centre de vaccination avec une prescription médicale de mon médecin traitant ou sur mon lieu de soin
<b>55 à 74 ans inclus</b>	Je n'ai pas de problème de santé →	<i>Pour l'instant, je ne peux pas me faire vacciner</i>	
	J'ai un risque de forme grave de COVID-19* →	 Chez mon médecin traitant ou médecin du travail ou sur mon lieu de soin ou en pharmacie	
	J'ai une pathologie à très haut risque de forme grave de COVID-19* →	 Chez mon médecin traitant ou médecin du travail ou sur mon lieu de soin ou en pharmacie	 En centre de vaccination avec une prescription médicale de mon médecin traitant ou sur mon lieu de soin
<b>Plus de 75 ans</b>	Je suis en établissement pour personnes âgées →	 Chez mon médecin traitant ou sur mon lieu de soin ou au sein de mon établissement ou en pharmacie	 Au sein de mon établissement
	Je vis à domicile (ou dans une autre structure) →	 Chez mon médecin traitant ou sur mon lieu de soin ou en pharmacie	 En centre de vaccination

**N.B. :** Les personnes majeures en situation de handicap, hébergées en maison d'accueil spécialisée ou foyer d'accueil médicalisé, se font vacciner au sein de leur établissement.

version : vendredi 19 mars 2021





## La vaccination POUR LES PROFESSIONNELS

(à partir de 18 ans conformément aux autorisations de mise sur le marché de ces vaccins)

\* Liste des pathologies sur [solidarites-sante.gouv.fr/vaccin-covid-19](https://solidarites-sante.gouv.fr/vaccin-covid-19)



### Je suis un professionnel :

- De santé\*
- D'un établissement de santé
- D'un établissement ou service médico-social intervenant auprès de personnes vulnérables
- Salarié de particulier employeur intervenant auprès de personnes âgées et handicapées vulnérables
- Sapeur-pompier



Mon âge

DE  
**18 À 54 ANS**  
INCLUS →

**55 ANS**  
ET PLUS →



Avec quels vaccins ?

**Pfizer-BioNTech ou Moderna**



En centre de vaccination ou dans mon établissement

**AstraZeneca**



En centre de vaccination ou dans mon établissement ou chez mon médecin traitant ou chez mon médecin du travail ou en pharmacie

(sauf si une 1<sup>ère</sup> injection a été réalisée avec le vaccin Pfizer-BioNTech ou Moderna)

**Pfizer-BioNTech ou Moderna**



En centre de vaccination ou dans mon établissement



version : lundi 22 mars 2021

Contact presse : [presse-dgs@sante.gouv.fr](mailto:presse-dgs@sante.gouv.fr)